



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 mars 2026 A 20 HEURES 30**

**Délibération n° 2026 03 30-03- VIE MUNICIPALE – Création et  
composition des comités consultatifs**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 15/03/2026
En exercice : <b>33</b>	
Présents : <b>29</b>	Affichage de la convocation : 16/03/2026
Pouvoirs : <b>3</b>	
Votants : <b>32</b>	Affichage du compte rendu : 01/04/2026
<b>Présents</b> : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; JOLY-ROSSATO Isabelle ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; CASCHERA Céline ; JULLIEN Anne ; DELISLE BUILLES Anne ; OGEARD Alexis ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; MASPER Martine ; BUFQUIN Bernard ; ARTHUS-BERTRAND Cyrielle	
<b>Absents ayant remis pouvoir</b> :	
LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne donne pouvoir à BOUKACEM Safi MICHON Thomas donne pouvoir à NEMOZ Jean-Pierre FERNI Fatima donne pouvoir à JULLIEN Daniel	
<b>Absents ou excusés</b> :	
FAUCHEUR Virginie	

Madame DUMORTIER Béatrice est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### PROCÉDURE DE CRÉATION DES COMITÉS CONSULTATIFS

Selon l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

La durée de ces comités ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les membres élus sont désignés par le conseil municipal au scrutin secret sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

### CRÉATION ET COMPOSITION DES COMITÉS CONSULTATIFS

#### 1. Comité de pilotage « journée du jeune citoyen (JJC) »

La commune de Vaugneray organise depuis plusieurs années une journée à destination des CM2 des écoles de la commune autour du thème de la citoyenneté.

Ce projet événementiel J.J.C. d'une journée entièrement dédiée à la citoyenneté et adressée à l'ensemble des enfants des classes de CM2 des 2 écoles de la commune (l'une publique, l'autre privée) et étendu aux élèves de classes inclusives depuis 2016.

Les valeurs de Vivre ensemble sont au cœur de cette journée animée par les élus et les agents communaux, les associations sportives et culturelles de Vaugneray en

collaboration avec les enseignants et directions des écoles primaires. Il s'agit de prendre pleinement conscience de son pouvoir d'agir pour la commune en s'engageant dans une dynamique active de citoyenneté.

La réussite de cette journée tient à la concertation de l'ensemble des acteurs autour d'un comité de pilotage.

Il est proposé de renouveler ce COPIL dont la composition est fixée comme suit :

<b>Pour le conseil municipal</b>	<b>Pour la société civile</b>
Le Maire Adjointe aux Politiques Éducatives Locales et affaires sociales Adjointe à la Culture, au patrimoine et à la jeunesse Les membres de la commission Politiques Éducatives Locales Les membres de la commission jeunesse Tout conseiller municipal intéressé par ce projet	Directrice de l'école publique Enseignants de CM 2 de l'école primaire publique Enseignants de CM 2 de l'école primaire privée Représentants de l'USOL Représentants de la MJC Services municipaux concernés : direction générale, bibliothèque, périscolaire

## **2. Comité de pilotage « Théâtre GRIFFON »**

Le COPIL de pilotage du Théâtre GRIFFON a vocation à réfléchir à la programmation du théâtre.

Ce comité aura vocation à définir les objectifs communs aux différents utilisateurs de la salle.

Les objectifs de la saison culturelle seront présentés et feront l'objet d'une présentation financière.

Le comité de pilotage validera le calendrier d'utilisation de la salle.

Il est proposé de renouveler ce COPIL dont la composition est fixée comme suit :

<b>Pour le conseil municipal</b>	<b>Pour la société civile</b>
Le Maire Adjointe à la culture, au patrimoine et à la jeunesse Tout conseiller municipal intéressé par ce projet	3 représentants de la MJC 2 représentants par association locale intéressée 4 personnes issues de la société civile montrant un intérêt pour cette question

## **3. Comité de pilotage « organisation et le suivi du restaurant scolaire »**

L'organisation du restaurant scolaire répond à un enjeu sociétal important, à la fois d'un point de vue de la santé des élèves mais également au défi environnemental.

La réflexion et le suivi de ce service implique la participation de l'ensemble des acteurs.

Le comité de pilotage devra avoir le souci de proposer un service de qualité, en particulier sur les points suivants :

- Approvisionnement des matières premières, conformément au cahier des charges : la commune devra choisir les fournisseurs dans le respect des règles de la commande publique en association les membres du COPIL
- confection de repas équilibrés,

- accueil des enfants durant la pause méridienne les jours scolaires.

Le comité de pilotage proposera au conseil municipal les tarifs de la rentrée suivante dans le courant du 1er trimestre de l'année civile en cours. Ces tarifs seront votés en séance de conseil municipal.

Le comité de pilotage adoptera le règlement intérieur du service de restauration scolaire avant le 31 août de chaque année.

Il est proposé de renouveler ce COPIL dont la composition est fixée comme suit :

Pour le conseil municipal	Pour la société civile
Le Maire Adjointe aux Politiques Éducatives Locales et affaires sociales Tout conseiller municipal intéressé par ce projet	8 membres maximum désignés par les associations intervenant autour du service de restauration scolaire

La cuisinière, le régisseur, la directrice générale des services, la responsable des services techniques sont membres de droit sans voix délibérative.

#### 4. Comité consultatif « espace culturel du Secret des Temps »

Une réflexion a été lancée sur l'affectation de l'espace culturel du Clos des Visitandines. Ce projet pourrait être mené en concertation avec les habitants de la commune.

Il est proposé de renouveler ce COPIL dont la composition est fixée comme suit :

Pour le conseil municipal	Pour la société civile
Le Maire Adjointe à la culture, au patrimoine et à la jeunesse Membres de la commission culture et patrimoine Tout conseiller municipal intéressé par ce projet	Tout habitant intéressé

#### 5. Comité consultatif « évolution durable »

L'évolution durable implique la participation des habitants à la réflexion sur les actions à mener pour répondre à l'enjeu environnemental de l'humanité et à traduire ces projets à l'échelon local.

Il est proposé de créer ce conseil consultatif dont la composition est fixée comme suit :

Pour le conseil municipal	Pour la société civile
Le Maire Adjointe à la communication et à l'évolution durable Membres de la commission Vie économique et commerce locale Tout conseiller municipal intéressé par ce projet	Tout habitant intéressé

#### 6. Comité consultatif « médiathèque »

Ce comité a pour objet d'accompagner les projets

Il est proposé de renouveler ce comité dont la composition est fixée comme suit :

<b>Pour le conseil municipal</b>	<b>Pour la société civile</b>
Le Maire Adjointe à la culture, au patrimoine et à la jeunesse Membres de la commission culture et patrimoine Tout conseiller municipal intéressé par ce projet	Bénévoles de la médiathèque Agents de la Bibliothèque

Monsieur le Maire présente la liste des comités consultatifs et la composition qui pourrait être la leur après prise en compte des souhaits exprimés individuellement par les conseillers municipaux.

#### **7. Comité consultatif « Marchés forains et producteurs »**

Ce comité a pour objet d'accompagner les projets touchant à l'évolution des marchés se déroulant sur la Commune.

Il est proposé de renouveler ce comité dont la composition est fixée comme suit :

<b>Pour le conseil municipal</b>	<b>Pour la société civile</b>
Le Maire Adjointe au développement local, participation citoyenne et relations extérieures Membres de la commission Vie économique et commerce local Tout conseiller municipal intéressé par ce projet	Tout habitant intéressé

Monsieur le Maire présente la liste des comités consultatifs et la composition qui pourrait être la leur après prise en compte des souhaits exprimés individuellement par les conseillers municipaux.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,**

**Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés :**

**32 voix Pour**

**UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**CRÉE** les conseils consultatifs telles que précédemment présentés ;

**(Uniquement si le conseil le décide à l'unanimité)**

**DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

**DÉSIGNE** les membres élus au sein des comités comme suit :

### 1. Comité de pilotage « journée du jeune citoyen (JJC) »

Le Maire	Pour la société civile
Adjointe aux Politiques Éducatives Locales et affaires sociales	Directrice de l'école publique Enseignants de CM 2 de l'école primaire publique
Adjointe à la culture, au patrimoine et à la jeunesse	Enseignants de CM 2 de l'école primaire privée
Membres de la commission des Politiques Éducatives Locales	Représentants de l'USOL
Membres de la commission jeunesse	Représentants de la MJC
Conseiller ou conseillère municipale :	Services municipaux concernés : direction générale, bibliothèque, périscolaire

### 2. Comité de pilotage « Théâtre GRIFFON »

Le Maire	Pour la société civile
Adjoint à la culture, au patrimoine et à la jeunesse	3 représentants de la MJC
Conseiller ou conseillère municipale	2 représentants par association locale intéressée 4 personnes issues de la société civile montrant un intérêt pour cette question

### 3. Comité de pilotage « organisation et le suivi du restaurant scolaire »

Le Maire	Pour la société civile
Adjointe aux Politiques Éducatives Locales et affaires sociales	8 membres maximum désignés par les associations intervenant autour du service de restauration scolaire
Conseiller ou conseillère municipale	

Une fusion des comités consultatifs secret des temps et Médiathèque est validé en séance

### 4. Comité consultatif « espace culturel Le Secret des Temps » et Médiathèque

Le Maire	Pour la société civile
Adjointe à la culture, au patrimoine et à la jeunesse	Tout habitant intéressé
Membres de la commission culture et patrimoine	Bénévoles de la médiathèque
Conseiller ou conseillère municipale	Agents de la Bibliothèque

## 5. Comité consultatif « évolution durable »

Le Maire	<b>Pour la société civile</b>
Adjointe à la communication et à l'évolution durable	Tout habitant intéressé
Membres de la commission culture et patrimoine	
Conseiller ou conseillère municipale	

## 6 Comité consultatif « Marchés Forains et producteurs »

Le Maire	<b>Pour la société civile</b>
Adjointe au développement local, participation citoyenne et relations extérieures	Tout habitant intéressé
Membres de la commission Vie économique et commerce local	
Conseiller ou conseillère municipale	

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie le

La Secrétaire,  
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire,  
Daniel MALOSSE

